

Extrait du site UGTG.org

url : <http://ugtg.org/spip.php?article306>

# **Le centre "Les Airelles" en grève**

- Actualité -

Date de parution : 29 novembre 1999

Date de mise en ligne : samedi 5 novembre 2005

Mis à jour le : vendredi 6 juin 2008

---

**UGTG.org**

---

# LES AIRELLES EN DANGER !

Le Centre « Les Airelles », situé à Baie-Mahault et géré par l'Association pour la Gestion des Handicaps Infantiles Lourds (A.G.H.I.L) accueille un public pluri handicapé. Il fonctionne en semi internat du lundi au vendredi.

**Sa mission première** : la prise en charge d'enfants atteints de handicaps multiples sur trois volets (soin, éducatif, thérapeutique).

**DÈPI KÈK TAN**, au sein de l'établissement, **SÉ PWOBLÈM SI PWOBLÈM**.

- Il n'y a plus de directeur
- Le suivi médical des usagers pose problème
- Les discriminations à l'encontre des salariés sont légion

**Quelles sont les raisons de ces dysfonctionnements**, quand on sait que :

## **PA NI PWOBLÈM A LAJAN, le prix de journée est fort élevé**

Le conseil d'administration, à maintes reprises interpellé, reste sourd à nos appels, **DAVWA ENTÉRÉ A LI ON DOT KOTÉ**.

Cet intérêt particulier, a pour conséquence la mise à l'écart de l'utilisateur dans le projet institutionnel.

[\[UTASS-UGTG - Les airelles {JPEG}\]](#) **SA KI KA LÉSÉ DI TINI DANJÉ**

" Pour l'utilisateur

" Pour l'équipe

" Pour l'institution

**NOU KA DI SA PÉ PA KONTINYÉ KON SA**

Jusqu'à maintenant, nous avons assuré au mieux les missions dévolues tant dans le domaine des soins, que celui éducatif et thérapeutique. Mais aujourd'hui, ni notre volonté, ni notre éthique, ni notre déontologie, ni notre conscience professionnelle ne peuvent garantir la sécurité des usagers qui nous sont confiés.

### **DAVWA TOU SA, NOU KA EGZIJÉ :**

- " La mise en place de véritables dossiers pour le suivi médical des usagers
- " Une direction fonctionnelle
- " La mise en place d'un véritable organigramme pour une meilleure gestion interne et la fin de tous les abus.
- " L'arrêt de toutes formes de discriminations
- " L'application de la loi de janvier 2002
- " Que chaque professionnel assure et respecte pleinement son rôle et sa fonction
- " L'arrêt du dénigrement et de la manipulation des parents ( pa pwan moun pou kouyon)
- " La révision du projet institutionnel, pour une remise en place plus correcte
- " La mise en conformité dans le cadre de l'hygiène et la sécurité
- " La mise en place des institutions représentatives du personnel ( délégués du personnel)

### **É SÉ POU SA NOU DOUBOUT DÈPI LENDI 7 NOVANM 2005 :**

### **POUR LE RESPECT DES USAGERS ET LA DEFENSE DE NOTRE OUTIL DE TRAVAIL.**

Pointe-à-Pitre, le 5 novembre 2005

UTAS-UGTG - Section les Airelles